

2011/3921 - Approbation d'une convention d'application entre l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 24/10/2011, p. 2218)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : M. le Maire, chers Collègues, je suis rapporteur d'un premier dossier qui concerne l'approbation d'une convention d'application entre l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon. Il s'agit d'une simple mise en conformité. Nous proposons qu'une partie de la subvention qui n'est bien sûr pas modifiée, puisqu'on l'a votée précédemment, soit transformée et inscrite sous forme de dotation aux investissements et ce sont 600 000 euros qui sont proposés cette année, ce chiffre étant amené à varier d'une année à l'autre. Il s'agit donc simplement d'une nouvelle manière de mettre en conformité la réalité comptable.

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous voterons bien évidemment cette délibération, mais celle-ci me donne l'occasion, puisqu'elle concerne une institution culturelle municipale, de revenir sur l'épisode récent des primaires socialistes et sur l'attitude de certains responsables de ces mêmes institutions culturelles.

Je ne reviendrai pas sur la confiscation des écoles de la République au profit d'un parti politique et du dangereux précédent que cela crée, ni sur la facturation ridiculement basse (381 euros par bureau de vote pour les deux tours contre 865 euros à Paris). Vous avez fait la démonstration dans cette affaire d'une gestion partiale de l'outil municipal, plus soucieuse d'ailleurs de l'intérêt financier du parti socialiste que de l'intérêt des Lyonnais et du personnel municipal.

Je souhaiterais évoquer aujourd'hui votre publication d'une liste d'une cinquantaine de responsables du monde culturel, sportif et associatif soutenant votre candidat aux primaires socialistes.

Si nous sommes heureux que des femmes ou des hommes s'engagent en politique à titre personnel, nous avons en revanche été particulièrement surpris de voir associé à leur nom, les noms des institutions qu'ils dirigent en violation totale du devoir de réserve et d'impartialité. Ces institutions, comme celle objet de cette délibération, ne peuvent être instrumentalisées par une idéologie politique.

Ensuite, compte tenu des liens financiers qui lient la ville avec leurs institutions, nous nous posons légitimement la question de savoir s'ils l'ont réellement fait par conviction ou plutôt par obligation. Nous allons rentrer prochainement dans une période où vont se succéder les échéances électorales. Il est de votre devoir et de votre autorité, Monsieur le Maire, de faire en sorte que les institutions municipales lyonnaises ne soient pas associées au débat politique, que ce soit dans votre camp ou dans celui de vos adversaires.

Ce devoir de réserve est la garantie de l'impartialité et de la neutralité de nos institutions municipales. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Ecoutez, je pense que tous les candidats auront un certain nombre d'acteurs du monde économique, du monde social, du monde culturel, du monde sportif, qui seront sur des comités de soutien. Cela fait quelques centaines d'années que cela se pratique ainsi, cela continuera sans doute. Apparemment cela n'a pas choqué outre mesure le ministre de la culture qui sera présent le 11 novembre à Villeurbanne pour inaugurer le TNP et qui viendra poser la première pierre d'Euronews également le 12 novembre.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)